

Saint Denoual



informations

Mars 2015

Mairie ouverte du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12 heures 30 sauf Mercredi. Tél. 02 96 31 50 26 Fax: 02 96 34 09 65
e-mail: mairie.stdenoual@wanadoo.fr

Un défibrillateur est installé dans le jeu de boules couvert, en entrant, sur votre droite ; ce lieu est accessible 24/24.

Correspondants de presse

Ouest-France : Colette Leroux, 02 96 83 79 58
Le Petit Bleu : Cindy Giraud, 06 15 61 22 07
Le Télégramme : Gérard Jegu, 06 19 10 26 24

ETAT-CIVIL

Décès : 03 janvier : Francis GUYOMARD, lotissement du Bignon.
06 Mars : Marie GOUAULT, Pibart. Sincères condoléances aux familles.

Remerciements: Madame Anne GUYOMARD et ses enfants vous remercient pour toutes les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de Francis.
Les enfants de Madame Marie GOUAULT vous remercient pour toutes les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de leur mère.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUES

Urbanisme : Déclaration Préalable :

- **BONENFANT Yannick** : Muret, portail et garage.
- **SIMON Sophie** : remplacement d'une porte de garage par une fenêtre et une porte de service.
- **MALLETROI Philippe** : prolongation d'un mur mitoyen.

Elections départementales du 22 et du 29 mars

Ouverture à la mairie, du bureau de vote de 8h à 18h.

Comptage nocturne des grands cervidés

L'ONF vous informe que des comptages aux phares de la population de grands cervidés dans le massif de la Hunaudaie et sur les bordures seront réalisés les 18/19 & 25 mars 2015 de 21 heures à 1 heure du matin.

Troupe Théâtrale de Saint-Denoual

Les Tim'Breizh vous remercient de venir chaque année toujours plus nombreux les encourager et partager un moment de détente et d'humour avec eux.

Vous pouvez suivre leur actualité et visionner les photos des différentes saisons théâtrales sur le site internet <http://timbreizh.webnode.fr/> ainsi que sur la page Facebook les tim'breizh.

L'équipe vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour venir découvrir une nouvelle pièce.

Dépistage du cancer du col de l'utérus

Vous avez entre 25 et 65 ans ? Agissez contre le cancer du col de l'utérus en réalisant un frottis tous les 3 ans.

1 000 décès par an

Ce cancer est la cause de plus de 1 000 décès par an en France et environ 3 000 nouveaux cas sont détectés chaque année (données 2012). Un dépistage régulier permet de réduire l'incidence de ce cancer de plus de 90 %.

Un frottis tous les trois ans Le frottis de dépistage est recommandé aux femmes à partir de 25 ans. Les deux premiers frottis doivent être réalisés à un an d'intervalle. Ensuite, un frottis est indispensable tous les 3 ans jusqu'à 65 ans.

Le frottis peut être effectué par un gynécologue, un médecin généraliste ou une sage-femme et ce, en milieu libéral, à l'hôpital, dans un centre de santé, dans un centre mutualiste, dans un centre de planification ou, sur prescription d'un médecin, dans un laboratoire d'analyse de biologie médicale.

Une prise en charge par votre MSA: Le coût de cet examen comprend le prix de la consultation pour le prélèvement, auquel s'ajoute un montant de 15,40 euros pour la lecture du frottis. Il est pris en charge dans les conditions habituelles par la MSA. La somme restante est généralement remboursée par votre complémentaire santé. Pour en savoir plus, parlez-en à votre médecin traitant ou consultez le site www.msa-armorique.fr, rubrique « Santé ».

Point Poste :

Rouvert au « Chouchen » depuis début Mars: Horaires d'ouverture: 8h 30 à 11h 30 et de 16h30 à 20 heures; le mardi 8h 30 à 11h30.



Information de la Gendarmerie des Côtes d'Armor

Depuis le début de l'année 2015, plusieurs personnes âgées sont victimes de vols commis par ruse. 23 exactions ont déjà été recensées en Bretagne dont 14 dans les Côtes d'Armor.

Le mode opératoire est le suivant : deux hommes se présentent au domicile des victimes comme des agents chargés de l'entretien des VMC.

Pendant que l'un des deux hommes occupe la victime, le second fouille la maison et dérobe des bijoux, du numéraire et des cartes bancaires. Les faits se déroulent principalement en semaine, essentiellement en fin de matinée. Les auteurs présumés s'expriment en français correct et sans accent notable. Ils sont de types européens de teint mat âgés pour l'un d'une quarantaine d'années et le second serait plus jeune (25-30 ans). Ils sont porteurs de gants.

Il convient d'être vigilant et de ne pas laisser rentrer chez soi ces personnes qui sont mal intentionnées. En cas de doute ou si elles sont insistantes prévenir rapidement la gendarmerie (17).

Recours contre tiers

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie mène une campagne de communication sur le recours contre tiers. L'objectif de cette campagne est de faire connaître le plus largement possible la nécessité pour un assuré social de déclarer à la Cnam un accident survenu par le fait d'un tiers (accident de la route, acci-

dent de sport, morsure de chiens, coups et blessures...). Grâce à ces déclarations, la Cnam peut ainsi récupérer chaque année plusieurs millions d'euros auprès de l'assurance des tiers responsables pour le remboursement des soins versés aux assurés.

Restos du Cœur

Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que **sa campagne d'été** commencera le **9 Avril** ; La **distribution** se fera uniquement le **jeudi matin de 9h15 à 11h 15** aux dates suivantes : Les 9 et 23 avril , les 7 et 21 mai , les 4 et 18 juin , les 2 ,16 , et 30 juillet , le 13 août , les 3 et 17 septembre , les 1 ,15 et 29 octobre ,et le 12 novembre . les inscriptions pour la campagne d'été se feront les jours de distribution mentionnés ci-dessus . Tél : 02 96 80 52 91.

Protégeons les nids d'hirondelles



En trente ans, le nombre de certaines espèces d'hirondelles a diminué de près de 40%. Bien que possible d'une très forte amende (plusieurs milliers d'euros), la destruction des nids en est une des causes. Pourtant la simple installation d'une planche de bois sous les nids permet de mettre fin aux désagréments liés aux fientes.

De plus ces oiseaux nous rendent de grands services, chaque individu consomme plusieurs milliers de moustiques, pucerons et autres.

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 6 janvier 2015

ABSENTS : néant

Droit de Prémption Urbain :

Mme le Maire rappelle au conseil le droit de préemption urbain de la commune et présente une demande pour le terrain à vendre situé 10 rue de Bel Air. Le Conseil Municipal **RENONCE** au droit de préemption de la commune sur le terrain à usage d'une future construction d'habitation sur la parcelle AB 143 – 10 rue de Bel Air - SAINT DENOUAL.

Instruction des dossiers d'urbanisme

Madame le Maire fait part au conseil de l'obligation des Communautés de Communes de plus de 10 000 habitants d'instruire leurs dossiers d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015 (Loi ALUR). Dinan Communauté a créé un service urbanisme et propose aux Communes de la Communauté de Communes du Pays de Matignon d'adhérer à ce service pour l'instruction de leurs dossiers d'urbanisme.

L'ensemble des Communes du territoire Communautaire est d'accord sur cette proposition et chacune signera une convention avec Dinan Communauté.

Ce service, précédemment gratuit pour les Communes, devient payant. Le financement sera calculé pour :

- 30 % sur la population DGF
- 70 % en fonction de l'activité (moyenne des 3 dernières années)

Sur ces bases, en année pleine le coût pour la commune sera au minimum de 1 320 € et au maximum de 1650 €.Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Subvention partielle École Notre Dame des Champs :Le conseil accepte de verser à l'OGEC un acompte de 6000€ sur la subvention accordée à l'école Notre Dame des champs.

Location appartement N° 7 Résidence les Bruyères :Mme le Maire, informe le conseil municipal que le logement de la Résidence des Bruyères a fait l'objet d'une demande de location . Le conseil municipal accepte la location de cet appartement du Clos de la Vigne à compter du 15 janvier 2015, à Madame BOGARD Chantale.

ABSENT : néant

Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec Dinan Communauté pour l'instruction des dossiers d'Urbanisme : Mme le Maire, rappelle au Conseil qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les dossiers d'urbanisme de la commune seront instruits au service urbanisme de Dinan communauté. Pour permettre cette instruction il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et la collectivité. Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE : l'entretien du chauffage de l'Eglise est effectué par l'entreprise Delestre Industrie. Le contrat qui nous lie à cette entreprise arrive à échéance. Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat avec la même société pour une durée de 5 ans, et pour un montant annuel de 560€ HT.

Contrat dératisation pour la station de traitement des eaux usées : des rongeurs ont détruits des installations électriques à la station de traitement ; il est nécessaire de mettre en place des produits de dératisation. Mme le Maire, rappelle au Conseil qu'un contrat est déjà mis en place avec la société APA pour les bâtiments communaux. Une nouvelle proposition de la société APA est proposée pour la station pour la somme de 120 € TTC par an. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Location de l'appartement N°1 – Résidence Clos de la Vigne : Mme le Maire, rappelle au conseil municipal que le logement de la Résidence des Bruyères a fait l'objet d'une attribution de location lors de la réunion de conseil du 06 janvier 2015. Un logement – Résidence Clos de la Vigne - vacant à la même date, a été préféré par Madame BOGARD Chantale au motif qu'il dispose d'un garage. Le conseil municipal, prend acte de cette information.

Subvention partielle École Notre Dame des Champs : Mme le Maire informe le conseil qu'un deuxième acompte concernant la subvention de l'exercice de l'école Notre Dame des Champs a été sollicitée par le Président de l'OGEC pour la somme de 5 000 €. Le conseil valide le versement d'un second acompte à valoir sur la subvention annuelle.

Consultation d'architectes pour projet de construction à l'école : Mme le Maire rappelle au conseil le résultat positif du questionnaire adressé aux familles ayant leurs enfants à l'école de St Denoual et indique que la synthèse des résultats et les différents échanges amènent à envisager la construction d'une classe compte tenu que les effectifs demeurent stables.

Le conseil est favorable à ce projet : 10 voix pour et 1 abstention et décide de procéder à la consultation de 3 architectes.

FESTIVITES

- **21 mars** : La société de chasse propose un repas gibier à emporter à prendre à la salle des fêtes à partir de 18h, réservation au Chouchen : 02 96 34 06 06 ou auprès du président au 06 62 56 62 01

- **27 mars** : soirée BOL de RIZ organisée par le Secours Catholique à partir de 19h à la salle des fêtes.

- **28 mars à 20h30 et 29 mars à 14h30** : le Petit théâtre de Bourseul vous propose une pièce intitulée : Une belle mère encombrante.

- **11 avril** : L'association des parents d'élèves vous propose un couscous à emporter à prendre à la salle des fêtes à partir de 18h, réservation au Chouchen : 02 96 34 06 06 ou auprès du président au 06 79 02 76 21

- **26 mai** : Les retraités du Frémur organisent une journée autour de Guerlédan et de la Vallée des Saints.

(Coût de la journée, transport en car et repas inclus : environ 50 €). Inscription avant le 10 avril auprès d'Alice Moy : 06 60 32 82 06 ou Christiane Toublanc au 06 70 08 29 35.

ANNONCES

Collecte des journaux et magazines

Les parents d'élèves, toujours en recherche d'idées pour aider au financement des sorties scolaires, vont collecter des journaux et magazines et les acheminer dans un centre de tri. Ils percevront 70€ par tonne collectée. Vous êtes invités à participer à cette opération en apportant vos journaux et magazines à l'école. Un conteneur est à votre disposition pour les déposer.

- **Donne Bois** de chauffage, arbres déjà abattus, à faire sur place à SAINT DENOUAL.

Contact : 06.33.92.63.90

- **A louer** : T2 à Saint-Denoual, tél : 02 96 31 50 26

- **A louer** : Studio Meublé à Hénanbihen
tel: 02 96 34 00 09 ou 06 29 37 91 21

Subventions aux entreprises

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a défini une politique d'aides aux entreprises qui s'installent sur son territoire. Si vous avez un projet de création, d'implantation ou de reprise d'activité sur le territoire, n'hésitez pas à vous adresser aux services de la Communauté de Communes pour vérifier votre éligibilité et établir un dossier.

Nous tenterons de trouver des solutions à vos attentes et de vous guider vers les bons interlocuteurs.

Plus de renseignements: www.ccpaysdematignon.fr

Contact : Communauté de Communes - Service animation économique – au 02 96 41 24 92

Travaux d'amélioration de l'habitat subventionnés

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a mis en place le nouveau programme 2014-2017 d'Amélioration de l'habitat.

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économies d'énergies ou d'adaptation de leur logement au handicap et/ou au vieillissement. Il permet à ces propriétaires de bénéficier de financements très intéressants (*subventions, prêts...*). Les propriétaires bailleurs peuvent également prétendre aux subventions en cas de travaux.

Pour savoir si vous êtes éligible, contactez l'opérateur retenu par la Communauté de Communes pour animer le programme d'amélioration de l'habitat, le PACT H&D 22 : 02 96 62 22 00 ou présentez-vous lors des permanences tous les 3^{ème} mardis du mois de 10h à 12h à la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Aide à la première installation des agriculteurs sur le territoire du Pays de Matignon

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a récemment mis en place une politique d'aide à la première installation agricole.

Les exploitations éligibles sont :

- les exploitants bénéficiant des aides à l'installation Dotations Jeunes Agriculteurs ou prêt Jeunes Agriculteurs.
- les exploitants bénéficiant de l'aide du Conseil Régional de Bretagne « Installation en Agriculture des plus de 40ans - aide à la trésorerie ».
- les exploitants ne bénéficiant pas des aides à l'installation, ni des aides du Conseil Régional de Bretagne.

Rendez-vous sur www.ccpaysdematignon.fr rubrique Economie pour découvrir et Téléchargez le dossier de demande d'aide.

Contact : Gwendoline SZYPULA - 02 96 41 24 92 ou g.szypula@ccpaysdematignon

Horaires de la déchetterie

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le lundi après-midi entre le 1er avril et le 30 septembre.

Le lundi en juillet et août de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00.

Tel : 02 96 41 12 63